



Numéro de l'acte	2016-147- RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

QUESTION N°2016-147

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE DE SAINT-OMER – COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER – EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : Madame Corinne BOCQUILLON

Par délibération du 30 juin 2011, le conseil communautaire a confié à la Société des Eaux de Saint-Omer la gestion de l'exploitation des aires d'accueil des gens du voyage d'Arques-Blendecques et de Longuenesse et de l'aire de grand passage de Saint-Omer, ceci dans le cadre d'une convention de délégation de service public.

Le périmètre de la délégation de service public comprend :

- l'accueil des familles, des véhicules, et de leur installation
- la perception des droits afférents
- la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien, de maintenance et de tranquillité
- le respect du règlement intérieur.
- la prise en charge des conséquences du vandalisme avec obligation de remise en état au frais du délégataire.

Comme l'impose la réglementation, (l'article L 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales) le titre VI, article 34 du contrat de délégation de service public prévoit que le délégataire adressera chaque année, dans un délai maximum de 5 mois suivant la clôture de chaque exercice, un compte rendu comportant une partie technique et financière.

Il est fait également mention que le compte rendu technique annuel portant sur l'exploitation comportera au moins les informations suivantes :

- récapitulatif des périodes d'ouverture assurées au cours de l'exercice,

- nombre d'entrées des gens du voyage pour les aires d'accueil et l'aire de grand passage ainsi que le taux d'occupation, les caractéristiques des usagers (nombre d'entrées, séjour en durée, comptabilité de redevances versées et non versées, état de cautions versées...),
- les effectifs du service d'exploitation,
- évolution générale de l'état des installations,
- principales opérations d'entretien et de surveillance, ainsi qu'un état du suivi de toutes les opérations de maintenance réalisées sur le site,
- journal des incidents et des interventions,
- rapport des organismes de contrôle réglementaires,
- travaux à envisager par le délégant,

Quant au compte rendu financier, il devra préciser le détail des dépenses et le détail des recettes de l'exploitation au cours de l'exercice.

Les pièces ont été adressées à la C.A.S.O. par Monsieur le directeur d'exploitation de la Société des Eaux de Saint-Omer.

a) Exposé du compte rendu technique

➤ Aire d'accueil des gens du voyage de Longuenesse

L'aire d'accueil des gens du voyage de Longuenesse a accueilli 56 séjours en 2015 (soit 217 personnes accueillies) contre 73 séjours en 2014 pour 272 personnes accueillies. Soit une diminution de 20.20 % du nombre de personnes accueillies.

Le taux d'occupation a diminué en 2015 (16.70 % en 2015 contre 33.90 % en 2014). La durée des séjours est également en baisse par rapport à l'année 2014.

➤ Aire d'accueil des gens du voyage d'Arques-Blendecques

Le compte rendu fait notamment ressortir que durant l'année 2015, l'aire d'accueil des gens du voyage d'Arques-Blendecques a accueilli 147 séjours (soit 536 personnes accueillies) contre 142 séjours en 2014 pour 478 personnes accueillies, ce qui correspond à un taux d'occupation de 63.50 % (soit une augmentation de 12.10 % par rapport à 2014). Les séjours sont en majorité de moins d'un mois: sur 147 séjours 87 ont duré moins d'un mois et 55 séjours ont duré entre 1 et 3 mois.

Dans son rapport, le délégataire fait remarquer que le nombre de personnes accueillies sur l'aire d'Arques – Blendecques est stable par rapport à l'exercice précédent et confirme la préférence des gens du voyage pour cette zone par rapport à celle de Longuenesse, plus éloignée des activités urbaines et sociales.

➤ Aire de grand passage de Saint-Omer

L'aire de grand passage est ouverte du 1er mai au 31 octobre. En 2015, cette aire a accueilli 8 missions soit 485 familles, ce qui représente un taux d'occupation de 17.2 % (contre 21.2 % en 2014).

b) Exposé du compte rendu financier

Le tarif appliqué pour l'année 2015 était de 4 €/jour, 0,16 € le Kw pour l'électricité consommé et 4,32 € le m³ pour l'eau consommé pour les aires d'accueil des gens du voyage. Pour l'aire de grand passage, les tarifs ont évolué en 2015 avec l'intégration de la gestion des installations électriques désormais à la disposition des familles de passage sur St-Omer. Le tarif de l'emplacement est désormais de 25 € /semaine/caravane (en 2014, le tarif fixé était de 10 € / semaine / caravane).

Il ressort du compte rendu financier :

Pour l'aire d'accueil d'Arques-Blendecques: un total des charges de 87 828.62 € et un total de 78 601.11 € pour les produits. Il en résulte un résultat brut avant impôt de - 9 227.51 € HT pour l'année 2015.

Pour l'aire d'accueil de Longuenesse: un total de charges de 63 125.72 € et total de 58 413.22 € pour les produits. Il en résulte un résultat brut avant impôt de - 4 712.50 € HT.

Pour l'aire de grand passage de Saint-Omer : un total des charges de 39 315.78 € et un total de 32 789.66 € pour les produits. Il en résulte un résultat brut avant impôt de - 6 526.12 € HT pour l'année 2015.

Suite à l'avis favorable de la commission « Politique de l'habitat – Politique de la ville » sur les éléments ci-dessus, et conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2016



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

.....
VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016**

Affiché le 29 Septembre 2016

L'An Deux Mille Seize le vingt huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 21 septembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Roxanne VASSEUR PEPE ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.